

Commune Nouvelle : Commission ÉCONOMIE

Compte-rendu de la réunion du vendredi 9 décembre 2022

Présents : Philippe DREZET, Alban ROUSSEL, Emeric GUINCHARD, Philippe BINETRUY, Arnaud PATOZ, Gilles MAGNIN-FEYSOT, Mathilde PERRIN

Excusés : Lucien BENMEHAL, Florent DORNIER, Stephan KUTTNER

Élections des représentants de la commission :

Responsable : Emeric GUINCHARD

Suppléant : Arnaud PATOZ

Secrétaire : Mathilde PERRIN

La commission ECONOMIE porte sur 3 axes :

- 1) **Budget**
- 2) **Fiscalité**
- 3) **Elections**

1) **Budget**

- Pour étudier l'état budgétaire des communes, la commission pourra s'appuyer sur les ressources suivantes :
 - **l'analyse financière** réalisée par le cabinet ANALIS FINANCE menée par **Olivier BILLOT**. Une présentation globale sera sollicitée avec les chiffres actualisés.
 - autre personne ressource que l'on peut solliciter pour un accompagnement : **Alain RYKALA**, Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL)
 - Les données fiscales des collectivités locales sont accessibles en ligne (open data) sur le **site internet** suivant :
https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/accueil/flux.ex;jsessionid=E90F4F49B80547DECF6E9BA764A96CC8?_flowId=accueilcclloc-flow
- Un état des lieux de l'**état de la dette** dans chaque commune est à prévoir.
- Il faudra recenser les **projets et investissements à venir** dans chaque commune.

2) Fiscalité

État des lieux de la fiscalité dans les 5 communes :

Bases prévisionnelles 2022

Communes	FB	FNB	CFE	THRS
HAUTERIVE LA FRESSE	145800	45900	17600	18450
LA LONGEVILLE	505000	87500	44400	
MONTBENOIT	322200	30100	43400	25011
MONTFLOVIN	54800	23000	900	
VILLE DU PONT	199700	93900	22800	24659
TOTAL	1227500	280400	129100	68120

Taux 2022

Communes	FB	FNB	CFE	THRS
HAUTERIVE LA FRESSE	28,45	10,04	19,69	15,71
LA LONGEVILLE	29,82	13,21	19,82	
MONTBENOIT	31	20,05	16,69	18,01
MONTFLOVIN	41,13	13,64	18,01	17,54
VILLE DU PONT	29,74	20,78	18,37	17,18

Produits attendus 2022

Communes	FB	FNB	CFE	THRS	TOTAL	Versement coeff corr
HAUTERIVE LA FRESSE	41480	4608	3465	2898	49554	3200
LA LONGEVILLE	150591	11559	8800	0	170950	11034
MONTBENOIT	99882	6035	7243	4504	113161	21895
MONTFLOVIN	22539	3137	162	0	25839	6555
VILLE DU PONT	59391	19512	4188	4236	83092	11549
TOTAL	373883,12	44851,78	23859,43	11639,39	442594	80351

Taux moyens pondérés

FB	FNB	CFE	THRS
30,46	16,00	18,48	17,09

QUESTIONS à la Sous-Préfecture :

- Sur quelle durée sera-t-il possible d'harmoniser les taux après la fusion des communes ?
- Dans quelle mesure les règles de corrélation entre les différents taux (le taux pivot étant le TFB) s'appliqueront-elles pour fixer les taux de la commune nouvelle ?

Éléments de réponse (Simulation fiscale de fusion de communes) :

Mécanisme d'intégration fiscale progressive (IFP) :

Période transitoire ne pouvant dépasser l'établissement des **12 premiers budgets**.

Le lissage des taux est possible quels que soient les écarts de taux.

La décision d'instauration de ce dispositif doit être prise par délibération du CM de la Commune Nouvelle **avant le 15 avril de la première année** d'effet fiscal de la fusion.

3) Elections

Un travail sur l'organisation des élections interviendra à la fin du processus d'élaboration de la charte.

Prochaine réunion : Mercredi 22 février à 20h à Montflovain